

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021 – 20h30**

**Date de convocation : 04/11/2021**

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
M. CHACHIGNON Alain	X		
Mme CHATELAIN Danielle	X		
M. LEBRET Olivier	X		
Mme DECOUX Annick	X		
M. THIBAUT Serge	X		
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X		
Mme MARTINS Rosa	X		
M. PESTIE Cédric	X		
Mme AUVRAY Gaëlle	X		
M. MAINEMARE Guillaume	X		
Mme LHOSTE Emilie	X		
M. PHELUT Jean-Marc	X		
Mme MARINVAL Marie-Christine	X		
M. SERGENT Hugues		X	M. CHACHIGNON Alain
Mme GUENAND Mélanie	X		
M. BERNARD Cédric	X		
Mme CORNET Laetitia	X		
M. ARNAULT Claude	X		
M. BEAUD'HUY Jean-Louis	X		

Mme Marie-Christine MARINVAL est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le compte-rendu de séance du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- Modification de cadence d'amortissement de la subvention d'équipement pour la déviation
- Avenant n°1 à la convention technique, financière, de gestion et d'entretien ultérieure relative à l'aménagement de la déviation de la RD927 avec le Département du Loiret
- Remboursement des cotisations d'assurances des budgets de l'eau et de l'assainissement au budget principal de la commune
- Modifications des commissions communales
- Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2022 à Bazoches-les-Gallerandes et à Allevrans (hameau de Greneville-en-Beauce)
- Renouvellement de convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- Renouvellement du bureau de l'association foncière
- Compte-rendu de la réunion de la commission travaux-voirie du 23 octobre 2021
- Cristal Union – liaison d'eau souterraine entre les bassins de Pithiviers le Vieil et d'Outarville – propositions de tracés
- Urbanisme : DIA
- Affaires générales

### **1- Modification de cadence d'amortissement de la subvention d'équipement pour la déviation de la RD927 - Délibération n°2021-56**

Compte-tenu de l'échelonnement sur 25 années des annuités de remboursement de l'emprunt de 267000€ pour la déviation de la RD927, il convient de ramener la cadence d'amortissement de la subvention d'équipement versée au Département, initialement fixée à 30 ans par délibération n°2020-10, à 25 années.

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de fixer à vingt-cinq années la durée de l'amortissement de la subvention d'équipement versée au Département du Loiret pour le financement de la déviation de la RD927.

### **2 – Avenant n°1 à la convention technique, financière, de gestion et d'entretien ultérieur relatif à l'aménagement de la déviation de la RD927 avec le Département du Loiret – Délibération n°2021-57**

Par convention signée le 23 mai 2018, La Commune et le Département du Loiret ont défini les conditions techniques, financières, de gestion et d'entretien ultérieur de l'aménagement de la déviation de la RD927 à Bazoches-les-Gallerandes, et à répartir les rôles respectifs du Département et de la Commune.

Les travaux d'espaces verts de la déviation sont prévus fin 2021/début 2022. Le solde de la participation financière ne pourra pas être sollicité fin 2021 comme le prévoit l'article 3 de la convention.

Au regard de l'avancement de cette opération, de la réalisation des travaux d'espaces verts fin 2021/début 2022, il convient de conclure un avenant n°1 à la convention afin de modifier l'échéancier de versement de cette participation communale pour l'année 2021, et d'en prévoir le solde en 2022.

Proposition de modification de l'article 3 de la convention par le Conseil Départemental :

L'échéance de versement de cette participation sur 4 ans est de :

- Année 2019 à compter de l'OS : 133 000€
- Année 2020 : 133 000€
- Année 2021 : 90 000€
- Année 2022 solde de la participation calculée sur la base des dépenses réelles totales de l'opération.

*L'avenant a été transmis à chaque membre du conseil municipal avec la convocation afin qu'il puisse être étudié avant la réunion.*

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention technique, financière, de gestion et d'entretien ultérieur relatif à l'aménagement de la déviation de la RD927 avec le Département du Loiret.

### **3 – Remboursement des cotisations d'assurances des budgets eau et assainissement au budget principal de la commune – Délibération n°2021-58**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a payé l'intégralité des cotisations d'assurances pour la protection des biens, en un seul versement annuel.

Considérant que les cotisations d'assurances pour les châteaux d'eau de Bazoches-les-Gallerandes et d'Izy ainsi que de la station d'épuration représentent des charges devant être imputées aux budgets respectifs de l'eau et de l'assainissement,

Il convient donc d'effectuer les remboursements des cotisations pour les deux châteaux d'eau et la station d'épuration telles qu'indiquées ci-dessous :

- Remboursement du budget de l'eau de **362.45€** pour les châteaux d'eau de Bazoches-les-Gallerandes et d'Izy
- Remboursement du budget de l'assainissement de **24.72€** pour la station d'épuration

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de procéder au remboursement, du budget de l'eau au budget principal, de la cotisation d'assurance pour les châteaux d'eau de Bazoches-le-Gallerandes et Izy pour un montant de **362.45€**

**DÉCIDE** de procéder au remboursement, du budget de l'assainissement au budget principal, de la cotisation d'assurance pour la station d'épuration de Bazoches-le-Gallerandes pour un montant de **24.72€**.

#### 4 – Modifications des commissions communales – Délibération n°2021-59

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, ou modifier des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Faisant suite à la démission de Mme Axelle CHARDON de sa fonction de conseillère municipale et son remplacement par M. Jean-Louis BEAUD'HUY, il convient de revoir la composition des commissions communales.

M. Jean-Louis BEAUD'HUY, conseiller municipal, informe le Conseil Municipal qu'il souhaite être membre des commissions Travaux-Urbanisme, Fleurissement et Bibliothèque.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer en :

- en modifiant le nombre de membres de ces commissions
- en acceptant l'intégration de M. Jean-Louis BEAUD'HUY à ces commissions

#### Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le conseil municipal

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

**DÉCIDE** de fixer à treize le nombre de membres de la commission travaux-urbanisme, maintenir à sept membres la commission Fleurissement et à sept membres la commission bibliothèque.

**DÉCIDE** de désigner M. Jean-Louis BEAUD'HUY membre des commissions travaux-urbanisme, fleurissement et bibliothèque

1 - Finances	2 - Personnel communal	3 - Protection et sécurité civiles
Tous les membres du conseil municipal	CHACHIGNON Alain	CHACHIGNON Alain
	CHATELAIN Danielle	CHATELAIN Danielle
	LEBRET Olivier	LEBRET Olivier
	DECOUX Annick	DECOUX Annick
	THIBAUT Serge	THIBAUT Serge
	GAZANGEL Emmanuelle	GAZANGEL Emmanuelle
4 - Travaux - Urbanisme	5 - Associations et fêtes	6 - Fleurissement
CHACHIGNON Alain	CHACHIGNON Alain	CHACHIGNON Alain
CHATELAIN Danielle	CHATELAIN Danielle	GAZANGEL Emmanuelle
LEBRET Olivier	LEBRET Olivier	AUVRAY Gaëlle
DECOUX Annick	DECOUX Annick	MAINEMARE Guillaume
GAZANGEL Emmanuelle	THIBAUT Serge	ARNAULT Claude
LHOSTE Emilie	GAZANGEL Emmanuelle	MARINVAL Marie-Christine
ARNAULT Claude	AUVRAY Gaëlle	BEAUD'HUY Jean-Louis
AUVRAY Gaëlle	PHELUT Jean-Marc	
BERNARD Cédric	LHOSTE Emilie	
PESTIE Cédric	-	
SERGENT Hugues		
PHELUT Jean-Marc		
BEAUD'HUY Jean-Louis		
7 - Cimetière	8 - Bibliothèque	9 - Logement
CHACHIGNON Alain	CHACHIGNON Alain	CHACHIGNON Alain

CHATELAIN Danielle	DECOUX Annick	CHATELAIN Danielle
LEBRET Olivier	GAZANGEL Emmanuelle	THIBAUT Serge
DECOUX Annick	CORNET Laëtitia	MARTINS Rosa
ARNAULT Claude	MARINVAL Marie-Christine	PESTIE Cédric
CORNET Laëtitia	GUENAND Mélanie	MAINEMARE Guillaume
MARINVAL Marie-Christine	BEAUD'HUY Jean-Louis	PHELUT Jean-Marc
MARTINS Rosa		LHOSTE Emilie
		ARNAULT Claude
<b>10 - Communication</b>		
CHACHIGNON Alain		Vice-Président
CHATELAIN Danielle		
DECOUX Annick		
GAZANGEL Emmanuelle		
AUVRAY Gaëlle		
MARINVAL Marie-Christine		

**5 – Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2022 à Bazoches-les-Gallerandes et à Allevrans (hameau de Greneville-en-Beauce) – Délibérations n°2021-60 et 2021-61**

Il appartient à la collectivité de fixer les tarifs pour le calcul des redevances des services publics locaux et ce, avant le début de la période de consommation,

Considérant que les budgets Eau et Assainissement vont être impactés par la hausse des prix de l'électricité, M. le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement, tel qu'indiqué ci-dessous :

Propositions pour l'eau :

Une augmentation de l'eau de 2% engendrerait une augmentation des recettes de 1600€

Une augmentation de l'eau de 2,2% engendrerait une augmentation des recettes de 1760€

Propositions pour l'assainissement :

Une augmentation de l'abonnement de 1€ et de 2% du m3 engendrerait une augmentation des recettes de 2936€

Une augmentation de l'abonnement de 2€ et de 2,2% du m3 engendrerait une augmentation des recettes de 3892€

Une augmentation de l'abonnement de 2€ et de 2% du m3 engendrerait une augmentation des recettes de 3712€

**Délibération n°2021-60**

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'eau pour 2022 comme ci-dessous :

**Prix de l'eau à BAZOCHES LES GALLERANDES et pour le HAMEAU D'ALLEVRAN :**

**1.02 € HT / m3 + TVA en vigueur (Service eau assujéti à la TVA à 5.5 % à ce jour)**

**Délibération n°2021-61**

**Décision du conseil municipal :** Après en avoir délibéré,

à la majorité avec 13 voix pour une augmentation de 2.20% et de 2€ HT sur l'abonnement annuel et 6 voix (M. Alain CHACHIGNON, M. Hugues SERGENT ayant donné pouvoir à M. Alain CHACHIGNON, M. Serge THIBAUT, M. Cédric PESTIE, Mme Mélanie GUENAND et M. Cédric BERNARD) pour une augmentation de 2% et de 2€ HT sur l'abonnement annuel, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'assainissement comme ci-dessous :

**Prix de la redevance d'assainissement collectif pour les abonnés desservis par le réseau collectif d'assainissement (Bazoches-Izy-Fresnay l'Aubry) :**  
**Part fixe = 18 € HT par an + TVA en vigueur**  
**1.841 € HT / m<sup>3</sup> + TVA en vigueur (Service assainissement assujéti à la TVA à 10 % à ce jour)**

**6 – Renouvellement de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège – Délibération n°2021-62**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention relative à l'utilisation des installations sportives par le collège conclue entre la commune (propriétaire du stade), le collège et le Département du Loiret arrivera à son terme le 31/12/2021.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

*La nouvelle convention a été transmise à chaque membre du conseil municipal avec la convocation afin qu'elle puisse être étudiée avant la réunion.*

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de renouveler la convention tripartite d'utilisation des installations sportives par le collège du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

**7 – Renouvellement du bureau de l'association foncière – proposition de liste – Délibération n°2021-63**

Conformément aux articles L123-9, L131-1, L133-1 à L133-6, R123-8-1, R131-1, R133-1 à R133-15 du Code Rural antérieurs au 1er janvier 2006 précisant les modalités de constitution et fonctionnement de l'association foncière de remembrement, il est nécessaire de renouveler le bureau de l'AFR.

Celui-ci est constitué du Président, des propriétaires dont le nombre est fixé par le préfet et qui sont désignés pour six ans, par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Ces propriétaires doivent jouir de leurs droits civils, avoir atteint la majorité, et être de nationalité française.

Il revient au Conseil Municipal de présenter une liste de trois propriétaires (exploitants ou non) désignés pour faire partie de ce bureau.

**Monsieur le Maire propose la liste suivante :**

**Monsieur Jean BOULLIER**

**Monsieur Jean-Louis BEAUD'HUY**

**Monsieur Olivier LEBRET**

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**DÉCIDE** d'approuver et de soumettre à la Préfète du Loiret la désignation de Messieurs Jean BOULLIER, Jean-Louis BEAUD'HUY et Olivier LEBRET, propriétaires fonciers agricoles, en qualité de membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Bazoches-les-Gallerandes.

**8 – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Délibération n°2021-64**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

D'autre part, la répartition des km de réseau de distribution d'électricité a été modifiée entre la SICAP et ENEDIS.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40.29% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal,

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**9 – Compte-rendu de la réunion de la commission travaux-voirie du 23 octobre 2021**

**- Présents :** Alain CHACHIGNON, Olivier LEBRET, Annick DECOUX, Hugues SERGENT, Jean-Marc PHELUT, Claude ARNAULT, Jean-Louis BEAUD'HUY, Jean-Marc NAVARRO

**- Déplacement d'un chemin rural :** La commission étudie la demande de M. Paul COISNON pour le déplacement d'un chemin rural en limite avec la commune de Oison. Une demande a été faite à la mairie de Oison pour s'assurer que la commune de Bazoches est pleinement propriétaire de ce chemin qui est de sa propriété privée. Le déplacement demandé, entrainera le contournement du poste de gaz ce qui fait qu'une largeur bien supérieure aux 6 mètres habituels sera nécessaire. La surface achetée par la commune sera donc supérieure à celle vendue à M. COISNON. Malgré tout, la transaction financière devra être neutre pour la commune. La commission ne s'oppose pas à la demande après confirmation de la pleine propriété du chemin, après accord sur les modalités techniques et financières et que cette modification n'entraîne pas de gêne pour la circulation des engins agricoles sur ce secteur.

**- Passage canalisation d'eau par Cristal Union :** La commission étudie les 2 tracés proposés par la sucrerie pour le passage d'une canalisation sur Gueudreville. Elle propose de retenir le tracé Nord (chemin d'Acquebouille à Gueudreville). Celui-ci étant le moins encombré par les réseaux. Malgré tout, la commission préconise que Cristal Union prenne contact avec tous les agriculteurs riverains du tracé afin de répertorier les canalisations d'irrigation déjà enfouies et que les travaux vont rencontrer. Elle préconise également un état des lieux par huissier avant et après travaux des chemins utilisés, à la charge du maître d'ouvrage. Le projet de convention devra être étudié scrupuleusement.

**- Rue du Jeu de Paume :** Lors du dernier épisode orageux, le terrain à l'arrière du pavillon s'est trouvé inondé par des eaux provenant de la CCPNL. Un regard et un puisard se trouve non loin du pavillon sur le terrain communautaire. A surveiller si ce phénomène se reproduit lors de des pluies plus normales et informer la CCPNL car un nettoyage pourrait être nécessaire. La commission remarque que le saule pleureur a subi des dégâts lors de cet épisode orageux. Un élagage serait le bienvenu d'autant qu'il penche et déborde largement sur le vestiaire du foot.

**- Stas :** Le niveau de la mare reste à un niveau anormalement haut faisant penser à un problème d'évacuation du trop-plein. En effet, la canalisation, à l'angle coté Bazoches, se trouve sous le niveau des eaux. Le mur du pourtour présente à plusieurs endroits des signes d'usure du temps. La commission propose de passer un furet pour s'assurer que la canalisation n'est pas obstruée et ensuite de chercher le puisard qui pourrait se trouver sous la jardinière. Elle propose également de se rapprocher d'un maçon pour la réfection du mur.

**- Rue de la Fontaine :** La commission se rend sur place suite à la demande d'un riverain pour bétonner le trottoir entre son portail et la voirie. Après échange avec le propriétaire, la commission propose d'autoriser la demande en préconisant de ne pas créer de marche sur le trottoir, de revêtement glissant ni d'arête vive de chaque côté.

#### **10 – Cristal Union – liaison d'eau souterraine entre les bassins de Pithiviers le Vieil et d'Outarville – propositions de tracés – Délibération n°2021-65**

*La lettre de Cristal Union avec le plan proposant deux tracés ont été transmis à chaque membre du conseil municipal avec la convocation afin qu'ils puissent être étudiés avant la réunion.*

Cristal Union sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le passage dans la commune d'une liaison d'eau souterraine entre les bassins de Pithiviers le vieil et d'Outarville passant par le hameau de Gueudreville.

Avec les services de la sucrerie de Pithiviers-le-Vieil, la Direction Industrielle du Groupe Union et les élus de la commune de Bazoches-les-Gallerandes, différents scénarii ont été étudié.

Deux tracés sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le premier tracé consiste à passer au Sud par le chemin des Vaches.

Le deuxième tracé consiste à passer au Nord par le chemin d'Acquebouille à Gueudreville

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer.

La commission travaux-urbanisme qui s'est réunie le samedi 23 octobre 2021 (voir compte-rendu au point n°9) a étudié les deux tracés proposés par le groupe Cristal Union pour le passage d'une canalisation sur Gueudreville. Elle propose de retenir le tracé Nord (chemin d'Acquebouille à Gueudreville). Celui-ci étant le moins encombré par les réseaux. En effet, le tracé Sud passant par le chemin des vaches est encombré par les réseaux suivants : une canalisation de distribution de gaz, la fibre, une traversée d'irrigation, canalisation de distribution d'eau potable de la commune, une ligne de réseau téléphonique, une ligne de l'alarme du poste de la SICAP, deux réseaux moyenne tension de 20 000 volts se croisant perpendiculairement et un fourreau d'irrigation agricole comprenant une canalisation d'eau + un câble électrique de 380.

Considérant la dangerosité que représenterait l'exécution de travaux d'ajout d'un nouveau réseau dans le chemin des vaches à Gueudreville,

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de suivre l'avis de la commission travaux-urbanisme de la commune de Bazoches-les-Gallerandes du 23 octobre 2021 et propose de retenir la solution du tracé Nord, par le chemin d'Acquebouille à Gueudreville.

**DIT** que le groupe Cristal Union devra prendre contact avec tous les agriculteurs riverains du tracé afin de répertorier les canalisations d'irrigation déjà enfouies et que les travaux rencontreront.

**DIT** qu'un état des lieux devra être réalisé par huissier avant et après les travaux des chemins utilisés, à la charge du maître d'ouvrage. Le projet de convention devra être étudié scrupuleusement

**DIT** que le groupe Cristal Union devra déposer la même demande pour les chemins situés à l'Est de la RD97 sur le territoire de la commune qui sont concernés par ce projet.

#### **11 – Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Conformément à la Délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, ci-dessous une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour laquelle la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- N°19/2021 – 26 rue des Garennes – Consorts PAILLOUX

## 12 – Affaires Générales

- **Travaux salle des fêtes** : Il faut lancer l'étude d'économie d'énergie afin de pouvoir demander des subventions. M. VOYER du PETR ainsi que M. ESPINASSE nous ont transmis des noms de bureaux d'étude.

Gaëlle AUVRAY : Sommes-nous sûr que la salle des fêtes ne bougera plus ?

Alain CHACHIGNON : il faut bien faire quelque chose, on ne peut pas laisser notre salle des fêtes dans cet état.

- **Problème de stationnement résidence des près**

Un administré fait part au Conseil Municipal d'un problème de stationnement à la résidence des Près. Les personnes se rendant à la supérette se stationnent sur les places attribuées aux locataires. Il indique également que les numéros des places sont effacés. Il indique également que l'entrée de la résidence est dangereuse car les véhicules y rentrent à vive allure. Il souhaiterait que soit installé un ralentisseur et une indication « privée » ou « rouler au pas »

Alain CHACHIGNON : Les services techniques vont refaire le marquage des numéros de place de parking

Emilie LHOSTE : Le miroir est dérégulé

Alain CHACHIGNON : Les services techniques le règle régulièrement mais il bouge avec le passage des camions.

Emilie LHOSTE : Les véhicules stationnés le long du mur sont dangereux

Alain CHACHIGNON : On peut mettre des bandes jaunes

### - **Valocôme**

Valocôme relance la commune de Bazoches-les-Gallerandes sur leur proposition. M. le Maire rappelle le courrier de mise en garde de Ontower.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Aura lieu publiquement aux cimetières de Bazoches à 11h45 et d'Izy à 10h45.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45**

2021-56	Modification de cadence d'amortissement de la subvention d'équipement versée au Département du Loiret pour la déviation RD927	09/11/2021
2021-57	Avenant n°1 à la convention technique, financière, de gestion et d'entretien ultérieure relative à l'aménagement de la déviation de la RD927 avec le Département du Loiret	09/11/2021
2021-58	Remboursement des cotisations d'assurances des budgets eau et assainissement au budget principal de la commune	09/11/2021
2021-59	Modifications des commissions communales	09/11/2021
2021-60	Prix de l'eau pour 2022 à Bazoches-les-Gallerandes et à Alleveran (hameau de Greneville-en-Beauce)	09/11/2021
2021-61	Prix de l'assainissement pour 2022 à Bazoches-les-Gallerandes	09/11/2021
2021-62	Renouvellement de la convention tripartite d'utilisation des équipements par le collège	09/11/2021
2021-63	Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement	09/11/2021
2021-64	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	09/11/2021
2021-65	Cristal Union – liaison d'eau souterraine entre les bassins de Pithiviers le Vieil et d'Outarville – propositions de tracés	09/11/2021